

**Motifs de la décision prise suite aux commentaires du public
Consultation du 11 février au 04 mars 2021**

**Projet d'arrêté portant modification du site Natura 2000
« Réseau de zones humides et alluviales des Hurtière »**

Aucun avis n'ayant été émis lors de la consultation, il est décidé de conserver le projet d'arrêté dans la version soumise à la consultation du public.